



# UFR des sciences médicales

## DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE QUALIFICATION POUR L'EXERCICE DE LA MEDECINE GENERALE

A compter de l'année universitaire 2019-2020, les Facultés de Médecine, se joignent à l'organisation et à l'enseignement de ce diplôme qui devient un Diplôme Interuniversitaire.

### 1 – Objectifs de la formation

- Acquérir ou mettre à niveau les compétences nécessaires à l'exercice de la médecine générale ambulatoire ;
- Obtenir la Qualification en Médecine Générale en vue d'un projet professionnel dans la région Aquitaine (40, 47, 64 ,33).

### 2 - Responsables

Responsable principal :

**Professeur William DURIEUX**  
Département de Médecine Générale  
Université de Bordeaux  
146, rue Léo Saignat  
33076 BORDEAUX Cedex  
05 57 57 12 77  
[william.durieux@u-bordeaux.fr](mailto:william.durieux@u-bordeaux.fr)

Coresponsable :

**Professeur Jean-Philippe JOSEPH**  
Département de Médecine Générale  
Université de Bordeaux  
146, rue Léo Saignat  
33076 BORDEAUX Cedex  
05 57 57 12 77  
[jean-philippe.joseph@u-bordeaux.fr](mailto:jean-philippe.joseph@u-bordeaux.fr)

### 3 - Organisation de la formation :

- **3-1 Capacité d'accueil :**

Le nombre maximum d'étudiants est fixé à **6**.

- **3-2 Durée de la formation :**

La durée est de 1 an et a lieu tous les ans.

- **3-3 Enseignement théorique :**

L'enseignement se fait en présentiel et à distance.

Le volume horaire est de **24 heures par semestre** (48 heures sur l'année) mais variable en fonction du parcours de formation antérieur du candidat.

Les cours se dérouleront en fonction du lieu de stage (Université de Bordeaux ou autre).

Date de début des enseignements : chaque début de semestre du DES de médecine générale soit 1<sup>er</sup> mai ou 1<sup>er</sup> novembre.

Date de fin des enseignements : chaque fin de semestre du DES de médecine générale soit 30 avril ou 31 octobre.

La présence en cours est obligatoire.

- **3-4 Stages\* :**

Un stage obligatoire (phase 1 de 1 mois, phase 2 de 6 mois) a lieu dans des Cabinets de Médecine générale auprès de Médecins généralistes agréés Maîtres de Stage des Universités par le Département de Médecine Générale de Bordeaux (stage dans les départements 40, 64, 33 et 47).

*\*les stages donnent lieu à convention.*

### 4 - Conditions d'inscriptions

#### **Titres requis ou niveau :**

- Les médecins diplômés qualifiés ou ayant la spécialité en médecine générale, ayant exercé une activité non soignante ou une activité différente de la médecine générale,
- Les médecins diplômés qualifiés ou ayant la spécialité en médecine générale, ayant cessé une activité de médecine générale depuis plus de 5 ans,
- Les médecins diplômés ou ayant la spécialité en médecine générale reçus au concours hospitalier de médecine générale et souhaitant se réorienter vers la médecine générale ambulatoire,
- Les médecins faisant l'objet d'une procédure ordinaire pour « insuffisance professionnelle »,
- Les médecins étrangers ayant une équivalence de diplôme sans l'équivalence de compétences,
- Les médecins étrangers dans le cadre de la Procédure d'Autorisation d'Exercice,
- Par dérogation (et non prioritaire) les médecins diplômés d'une autre spécialité que la médecine générale souhaitant se réorienter vers la médecine générale ambulatoire avec un projet professionnel en lien.

*Il conviendra de joindre à votre dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation (détaillant le projet professionnel à l'issue de la qualification) et le diplôme requis pour accéder à la formation (à minima).*

## 5 - Coût de la formation

Ce diplôme est ouvert uniquement à la formation continue.

Les frais de formation s'élèvent à :

- 1 500€ /an pour le module 1,
- 7 000€ /an pour le module 2 (si admis au module 1).

*Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.*

## 6 - Contrôle des connaissances et conditions de validation :

- **6-1 : Nombre de sessions :**

Il est organisé 1 session d'examen.

- **6-2 : Nature des épreuves :**

La présence en cours est obligatoire.

L'examen se déroule sous forme d'un contrôle continu et d'une épreuve pratique.

- **6-3 : Validation :**

Pour être admis, l'étudiant devra valider ses stages et la soutenance orale du portfolio devant un jury.

- **6-4 : Dispositions prévues en cas d'échec :**

Le redoublement est autorisé.

## 7 - Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création :

Conseil UFR Sciences Médicales du 16/04/2014  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 06/05/2014

Modification :

**Modifications** : Conseil UFR Sciences Médicales du 19/11/2014  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 25/11/2014

**Changement de responsable, devient un D.I.U., modification du coût de la formation et modifications** : Conseil UFR Sciences Médicales du 16/09/2019  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 01/10/2019

**Modification du coût de la formation pour l'année 2020-2021** :  
Conseil UFR Sciences Médicales du 12/10/2020  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 26/11/2020

**Mise à jour des tarifs (retour sur les tarifs de 2019-2020)** : le 04/02/2022  
(Version 5)

**Modifications** : Conseil UFR Sciences Médicales du 18/04/2024  
Conseil du Collège Sciences de la santé du 29/05/2024  
(Version 6)

## DIPLOME INTERUNIVERSITAIRE POUR LA QUALIFICATION A L'EXERCICE DE MÉDECINE GÉNÉRALE A L'UNIVERSITE DE BORDEAUX

### Objectifs de la formation :

Acquérir ou mettre à niveau les compétences nécessaires à l'exercice de la médecine générale en ambulatoire. Obtenir la qualification de spécialiste en Médecine générale en vue de l'exercice de la discipline comme défini dans l'article L 4130-1 du code de la santé publique.

### Durée de la formation :

La durée du DIU est de 1 an.

### Public visé :

- Les médecins diplômés qualifiés ou ayant la spécialité en médecine générale, ayant exercé une activité non soignante ou une activité différente de la médecine générale.
- Les médecins diplômés qualifiés ou ayant la spécialité en médecine générale, ayant cessé une activité de médecine générale depuis plus de trois ans.
- Les médecins diplômés ou ayant la spécialité en médecine générale reçus au concours hospitalier de médecine générale et souhaitant se réorienter vers la médecine générale ambulatoire.
- Les médecins faisant l'objet d'une procédure ordinaire pour « insuffisance professionnelle ».
- Les médecins étrangers ayant une équivalence de diplôme sans l'équivalence de compétences.
- Les médecins étrangers dans le cadre de la Procédure d'Autorisation d'Exercice.
- Les médecins diplômés d'une autre spécialité souhaitant se réorienter vers la médecine générale

### Modalités de sélection du candidat et capacité d'accueil :

Phase initiale de recrutement : (janvier à juin) qui comprend :

- Un dépôt de candidature comportant : la lettre de motivation, la Procédure d'autorisation d'exercice (PAE) pour les médecins étrangers, le curriculum vitae (précisant la FMI, les formations complémentaires, le parcours professionnel, le projet professionnel à venir...), la décision ordinaire d'insuffisance professionnelle le cas échéant, et une réflexion sur la question : quels sont vos besoins de formation ?
- un entretien préalable par une ou deux personnes pendant 30 à 60 minutes, entretien réalisé à partir de la lettre de motivation, du CV et de la question. Une exploration des connaissances pourra être réalisée selon les modalités choisies par le responsable du DIU.
- Les candidats non admis seront informés soit d'un refus soit d'une admissibilité l'année suivante en cas de manque de place.

### Programme d'enseignement et validation :

Le DIU se décompose en 2 modules et une phase de validation :

#### **1. Probatoire ou module 1 :** (1 mois)

a. Phase d'évaluation des compétences qui consiste en un diagnostic pédagogique en situation authentique durant un stage de 2 à 20 demi-journées auprès d'un MSU membre de l'équipe pédagogique du Département de médecine générale, avec un temps de rétroaction permettant de renseigner le candidat et le responsable du DIU sur :

- le niveau des connaissances
- le niveau des habiletés
- le niveau des compétences.

b. Phase de remédiation par l'intermédiaire du diagnostic pédagogique, à partir du rapport de stage du candidat réalisé par les MSU évaluateurs et après concertation entre MSU évaluateurs et responsable du DIU. Un projet de formation sera rédigé et accepté par le candidat permettant de :

- Cibler les besoins et les modalités de la formation pratique en stage (Module 2 Stage)
- Flécher les séminaires à suivre (Module 2 Enseignements théoriques)
- Préciser les travaux d'écriture à construire et les familles de situations à prioriser

#### **2. Déroulement du DIU à proprement parlé ou module 2 :** (6 mois)

Module stages en Médecine générale : Priorité de ce temps et de cette offre d'apprentissage réalisée au sein de cabinet de groupe ou de regroupement de cabinets, avec MSU agréés ARS (temps hebdomadaire de 6 à 8 demi-journées par semaine, avec un minimum de 104 demi-journées, avec mise en responsabilité progressive, temps de supervision directe et indirecte et production de traces d'apprentissage). Les enseignants (MSU et tuteurs) devront vérifier que le candidat a été confronté aux 11 familles de situation.

Module d'enseignement hors stage de Médecine générale: • Doit être déterminé en fonction du bilan de compétences, (qui doit tenir compte du parcours du candidat et du projet professionnel) mais favoriser l'acquisition des compétences plus que ces connaissances (recours au DPC, formation continue issue de la phase de remédiation) • Le temps d'enseignement facultaire correspondra au minimum à une demi-journée hebdomadaire, soit environ 40 journées annuelles (comportant les temps pour les travaux d'écriture et les temps de tutorat)

Tutorat obligatoire avec construction d'un portfolio d'apprentissage : Il comprendra au minimum 3 rencontres pendant le stage entre le tuteur et le candidat et une rencontre trimestrielle par un des responsables du DIU.

Le portfolio sera constitué à partir des traces produites qui doivent couvrir l'ensemble des compétences à acquérir selon le bilan initial (Récit de situation complexes authentique). Il devra contenir un journal de bord correspondant au minimum à un relevé des activités cliniques.

### **3. Évaluation /Validation :**

- Le tuteur renseigne la commission d'évaluation
- Evaluation par les médecins maitres de stage avec des grilles critériées à partir des niveaux de compétences en médecine générale
- Validation de la formation facultaire selon les modalités en vigueur (Groupe d'échange de pratiques, DPC, ...)
- L'évaluation finale se fait par la validation du portfolio par un jury d'enseignants généralistes, en tenant compte de toutes les évaluations faites au fur et à mesure.

### **Méthodes et outils pédagogiques :**

Les méthodes et outils pédagogiques sont ceux utilisés au cours du DES de médecine générale, avec tutorat-enseignement, stage pratique, groupe d'échange de pratique, productions de traces écrites d'apprentissage en lien avec les 11 familles de situations.

### **Modalités du contrôle des connaissances :**

Chaque étape fait l'objet d'une validation spécifique :

Un compte-rendu écrit validé par le tuteur à la fin des rencontres tutorées.

Un avis de validation à l'issue du stage ambulatoire par chaque maître de stage

Un portfolio fourni avec 6 situations ponctuelles issues du journal de bord et 2 RSCA

Une soutenance du mémoire constitué par le portfolio devant un jury.

Composition du jury de l'examen : Le Jury est désigné par le responsable du DIU. Il est composé de deux membres enseignants de Médecine générale dont au moins un est un universitaire titulaire de la discipline et qui présidera le jury.

La validation du diplôme est prononcée à l'issue de la délibération du jury calquée sur les modalités de validation du DES de médecine générale. (Validation des stages, validation du portfolio). Le nombre de sessions annuelles, une par candidat, une fois l'ensemble des éléments ci-dessus fournis et ayant atteint le niveau attendu.

### **Modalités d'évaluation de la formation par les participants :**

Le participant devra fournir une évaluation de la qualité et la pertinence de sa formation facultaire, son tutorat et ses stages pratiques.

### **Tarifs :**

Le règlement des frais de formation se fera en deux temps.

Tarif du module 1 : 1500 €

L'obtention du module 1 permettra d'accéder au module 2 et de payer les frais de formation qui s'y rapportent.

Tarif du module 2 et de l'évaluation : 7 000 €

### **Déclaration de liens d'intérêts :**

Le responsable du diplôme s'engage à faire remplir par chaque intervenant une déclaration de liens d'intérêts. Il s'engage également à compléter et signer la déclaration d'indépendance de contenu entre un programme DPC et l'industrie du médicament.